

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt  
le 10/07/2024 - A2024/026906 - 2017 D 00933 - 829 074 376 - 39 UNIPAR SCIA

## 39 UNIPAR SCIA

Société civile au capital de 10 000 euros  
Siège social : 30 bis, rue Sainte Hélène - Lyon (69002)  
829 074 376 RCS Lyon

(la « Société »)

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,  
et le cinq juin  
à huit heures trente,

les associés se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite par la Gérance.

Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE préside l'assemblée en sa qualité de Cogérante non associée.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- la société 39 UNIPAR MD  
propriétaire de ..... 2 790 parts  
représentée par Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE
- la société 39 UNIPAR NED  
propriétaire de ..... 2 420 parts  
représentée par Monsieur Norbert DENTRESSANGLE
- la société IMMOBILIÈRE 39 UNIPAR  
propriétaire de ..... 2 780 parts  
représentée par Monsieur Norbert DENTRESSANGLE
- la société IMMOBILIÈRE CARRÉ RICHAUD  
propriétaire de ..... 2 010 parts  
représentée par Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE

Soit un total de ..... 10 000 parts

La Présidente constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des questions figurant à l'ordre du jour.

Les associés, tous présents, déclarent pouvoir valablement délibérer, sans avoir à statuer sur les conditions de validité de leur convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Nomination de Monsieur Guillaume LAPP en qualité de Cogérant en remplacement de Monsieur Olivier RICHE, Cogérant démissionnaire.

Après une brève discussion, personne ne demandant plus la parole, la Présidente aux voix la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION UNIQUE**

*(Remplacement du Cogérant démissionnaire)*

L'Assemblée Générale,

après avoir pris acte de la démission de Monsieur Olivier RICHE de ses fonctions de Cogérant de la Société, par lettre remise en main propre le 1<sup>er</sup> juin 2023 avec effet à compter du même jour ;

**dispense** Monsieur Olivier RICHE de l'exécution du préavis prévu à l'article 23 des statuts de la Société,

**décide** de nommer en ses lieux et place, en qualité de Cogérant, avec effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2023, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs prévus à l'article 24 des statuts de la Société :

- **Monsieur Guillaume LAPP**, né le 25 août 1966 à Riom (63), de nationalité française, demeurant 45 boulevard d'Inkermann, 92200 Neuilly-sur-Seine,

étant précisé que Monsieur Guillaume LAPP ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Cogérant, mais qu'il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

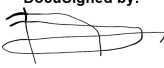
Monsieur Guillaume LAPP, intervenant aux présentes, déclare expressément accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'être sous le coup d'aucune interdiction susceptible de lui en empêcher l'exercice.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

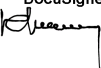
\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

DocuSigned by:  
  
7F6589C7162C40A...

**Mme Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE**

représentante des sociétés 39 UNIPAR MD et IMMOBILIÈRE CARRÉ RICHAUD  
associés

DocuSigned by:  
  
753A1A51DEB04CE...

**M. Norbert DENTRESSANGLE**

représentant des sociétés 39 UNIPAR NED et IMMOBILIÈRE 39 UNIPAR  
associés

DocuSigned by:  
  
B30202609F71464...

**M. Guillaume LAPP**

Pour acceptation de fonctions